

# Compte rendu Conseil Municipal du 24 mai 2018

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice –27-

Présents : 20

Votants : 26

Pouvoirs : 6

**PRESENTS** : Mr LASCAUX Jean-Louis, Maire,  
Mme FAUCON Danielle, Mr CHALANGEAS Alain, Mme JOUBERT Fernande,  
Mr LASTERNAS Gilbert, Mr REYNIER Daniel, Mme CARTET Claire, Mr PEYRAT Jean-Baptiste,  
Mmes ANDRIEU Geneviève, CHEIZE Amandine, DUMOND Agnès, FAUGERAS Annie,  
MOURNETAS Annie, SANDRET DUPUY Isabelle,  
Mrs CHAUZU Julien, DANDALET Serge, DAVID Jean-Pierre, FERAL Michel, MONTEIL Denis, VALERY Eric.

**EXCUSES** : Mmes CHAUZAT Danielle, MERIGOT Estelle, PEUCH Sylvie, ROUX Mélanie,  
Mrs BOULOUX Christophe, CHOUFFIER Michel, DEVILLIERS Fabien,

**PROCURATIONS** : Mme CHAUZAT Danielle a donné procuration à Mme Danielle FAUCON,  
Mr BOULOUX Christophe a donné procuration à Mr PEYRAT Jean-Baptiste,  
Mr DEVILLIERS Fabien a donné procuration à Mme FAUGERAS Annie,  
Mme MERIGOT Estelle a donné procuration à Mme CHEIZE Amandine,  
Mme PEUCH Sylvie a donné procuration à Mr LASCAUX Jean-Louis,  
Mme ROUX Mélanie a donné procuration à Mr MONTEIL Denis,

**NON EXCUSES** : /

**Secrétaire de séance : Daniel REYNIER**

-----

## **Compte rendu de la précédente séance :**

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2018 a été adopté à l'unanimité.

## **Décisions du Maire :**

Vu l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes :

- **Décision 2018/ n°1 : Participation financière Mission Locale année 2018**

Montant fixé proportionnellement au nombre d'habitants

Montant annuel : 0.85 € x 3 998 habitants soit **3 398.30 € TTC**

- **Décision 2018/ n°2 : Contrat mise à disposition bouteille de gaz industriel**

Convention pour la mise à disposition et l'entretien d'une bouteille de gaz industriel avec la Société LINDE GAZ pour une période de 3 ans du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2021

Montant de la dépense : 222.42 € HT soit **266.90 € TTC**

o **Décision 2018/ n°3 : Garavet – Etude de faisabilité**

Prise en charge des frais pour l'étude de faisabilité du projet d'aménagement du site de « Garavet » réalisée par TERRITOIRES, situé à Brive, 10 Avenue Maréchal Leclerc

Montant des honoraires : 2 100,00 € HT soit **2 520,00 € TTC**

### **OPAH/RU : Adoption nouveau règlement**

Compte tenu du nombre de dossiers déposés et des sites concernés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le règlement OPAH-RU en conséquence.

Les principales évolutions portent sur :

- le regroupement de l'ensemble des aides dans un même document ;
- l'intégration des engagements des bénéficiaires ;
- l'intégration des règles communes : conditions de ressources et règles de cumul, procédure de contrôle, processus d'instruction, d'attribution ;
- l'évolution des pièces à produire, notamment arrêté d'autorisation et attestation d'achèvement de travaux ;
- la modification du périmètre.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.

### **Local commercial : Renouvellement Bail « Petit Casino »**

Le bail commercial entre la commune et le Groupe CASINO concernant le commerce sis à ALLASSAC, Place Allègre, est arrivé à son terme.

Après concertation avec les responsables de la gestion immobilière du groupe Casino-Proximités sur l'activité du commerce, en tenant compte des bilans d'activité, Monsieur le Maire propose de renouveler le bail commercial de la façon suivante : Date d'effet au 01/04/2018, Avenant de renouvellement d'une durée de 9 ans (3/6/9) et Nouveau loyer : 10 500 € bloqué sur 3 ans puis à compter de la 4<sup>ème</sup> année 15 489 €.

Le loyer sera révisé tous les 3 ans à la date anniversaire selon la variation de l'Indice des loyers commerciaux (I.L.C) publié trimestriellement par l'INSEE.

Les indices des loyers commerciaux (I.L.C) qui seront utilisés seront les derniers connus et publiés à la date de prise d'effet du bail et de la date prévue pour la révision triennale. Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de renouvellement du bail aux conditions énoncées ci-dessus et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer le bail à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

### **Mise à disposition Matériel – Caution pour sono et vidéoprojecteur**

Dans le but d'améliorer la qualité des services offerts aux utilisateurs, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer une caution, lors de la mise à disposition du matériel, à hauteur de 200 € pour la sono et le vidéoprojecteur mobiles.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **Voirie communale : Echange chemin rural et terrain « La Faurie »**

Monsieur le Maire a été saisi par Mme Stéphanie PASCAREL, domiciliée à ALLASSAC, « La Faurie », qui sollicite le déplacement du chemin rural qui traverse les parcelles BP n°515 et 517. Pour se faire, elle propose un échange entre le chemin public et une partie de la parcelle BP n°517 d'une contenance totale de 33 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition d'échange de Mme PASCAREL,
- De mandater un géomètre pour faire établir le document d'arpentage nécessaire,
- De mandater Maître DUBEAU pour établir l'acte d'échange réglementaire,
- D'acter que tous les frais engendrés par cet échange (géomètre, notaires) seront à la charge du demandeur,
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### **Finances : Subventions 2018 - Attribution complémentaire à « Anim'Allassac »**

La demande ayant été transmise tardivement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer la subvention suivante à l'association « Anim'Allassac » :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2017	DEMANDES	AVIS COMMISSION
ANIM'ALLASSAC	250 €	350 €	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 €</b>	<b>350 €</b>	<b>250 €</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

#### **Finances : Subventions 2018 - Attribution complémentaire à « Cochonnet du Levant »**

La demande ayant été transmise tardivement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer la subvention suivante à l'association « Cochonnet du Levant » :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2017	DEMANDES	AVIS COMMISSION
COCHONNET DU LEVANT	200 €	400 €	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 €</b>	<b>400 €</b>	<b>200 €</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

#### **Finances : Subventions exceptionnelle PAH**

Depuis l'automne 2017, le Pays d'Art et d'Histoire s'est engagé avec la Mairie, l'école élémentaire et le collège dans un projet autour de la commémoration de la fin de la première Guerre Mondiale. Plusieurs actions sont mises en place tout au long de l'année 2018.

Afin de réaliser ce projet et notamment le spectacle prévu le 19 juin, une subvention du Conseil Municipal est sollicitée à hauteur de 600 €.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur Daniel REYNIER ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal accepte cette proposition.

#### **Finances : Subventions exceptionnelle Collège**

Du 14 au 18 juin prochain, la salle culturelle accueillera l'exposition de photos « Bowie and Friends » dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle du collège Marthe Mathilde Faucher.

Afin de communiquer au mieux sur ce projet, une subvention du conseil Municipal est sollicitée à hauteur de 500 €.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

#### **Comité de Jumelage : Mise en place du comité**

Dans le cadre du projet de jumelage avec la commune de Lehrberg, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner les élus qui représenteront la commune au sein de l'association.

Après avoir sollicité les membres présents et après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont désignés Annie FAUGERAS, Claire CARTET, Jean-Louis LASCAUX, Jean-Baptiste PEYRAT et Annie MOURNETAS pour représenter la Commune autour du projet de jumelage.

#### **Consultation dans l'optique d'une concession d'aménagement - Lancement de la procédure de passation**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a en projet l'aménagement de la jonction des lotissements du « Pont Salomon » et du « Vignal ». La Commune d'Allassac est actuellement sollicitée pour de nouvelles constructions sur des terrains aménagés proches du centre-ville, du groupe scolaire, du collège et des équipements municipaux. De plus, la commune souhaite continuer l'organisation de l'urbanisation au niveau de son centre-ville et mettre en valeur des terrains en sa possession. C'est pourquoi, il est nécessaire de lancer une nouvelle opération foncière dans ce domaine.

Pour se faire, la commune dispose de plusieurs possibilités juridiques et techniques. Parmi celles-ci, elle peut entre-autre soit réaliser directement ce type de projet, soit mettre en œuvre une procédure de concession d'aménagement.

### *Préambule :*

Au vu des projets communaux déjà engagés, du projet de lotissement sur ce secteur déjà étudié par les services municipaux en mai 2011, de la nécessité de mettre en œuvre un projet de la réalisation à la commercialisation, il est proposé de soumettre ce projet de lotissement à la consultation d'un aménageur. Une étude de faisabilité complémentaire a été réalisée en Mars 2018. Tous ces éléments justifient la réalisation du projet.

### *Objet de la concession :*

La présente consultation a pour but de soumettre la réalisation d'un lotissement sur la parcelle AT 382, lieu-dit « Le Vignal ». La superficie totale de la parcelle est de 88 186 m<sup>2</sup> dont 18 000 m<sup>2</sup> estimée pour la réalisation du projet par la concession d'aménagement.

La concession consistera à signer un contrat de concession ou traité entre la commune et le prestataire retenu à l'issue de la procédure de consultation qui validera les conditions de la réalisation de l'opération d'aménagement sur la parcelle.

### *Programme de la concession :*

Le programme global prévisionnel de réalisation portera sur la réalisation de 10 à 12 lots à bâtir de 900 à 1300 m<sup>2</sup> destinés à la construction privée, viabilisés en zone UC du PLU (zone d'habitat constituée de l'extension pavillonnaire en prolongement des hameaux anciens). Accès futur par le prolongement de la rue du 11 novembre 1918.

Cette réalisation s'accompagnera d'une voie de desserte, des différents réseaux (eaux, assainissement, électrification, éclairage public, télécommunication, GRDF, ...), d'espaces verts. Un lotissement sur un foncier communal avec une philosophie et une approche environnementale type « éco quartier / éco lotissement » mais sans labellisation et tout proche du groupe scolaire (400 m) environ 5 minutes à pied.

Le concessionnaire sera maître d'ouvrage des travaux précités et des équipements nécessaires à l'opération. Il devra réaliser et déposer le permis d'aménager et les études techniques, urbanistiques et juridiques nécessaires à la réalisation du projet. De plus, il réalisera l'information autour du projet et la commercialisation.

Dans la négociation du contrat, la commune propose d'apporter le terrain constructible comme apport en nature.

### *Procédure :*

La procédure de concession d'aménagement sera passée selon la procédure applicable « aux concessions d'aménagement soumis au droit communautaire des concessions » telle qu'organisée par les articles R 300-4 à R 300-11 du code de l'urbanisme et telle qu'instituée par l'article L 300-4 du même code.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre à consultation la concession d'aménagement du lotissement du Vignal à des opérateurs économiques ; d'autoriser le lancement de la procédure de consultation et de mise en concurrence en vue de retenir un aménageur concessionnaire et en vue d'approuver un traité de concession selon le code en vigueur, de désigner Monsieur le Maire en tant que personne habilitée à engager toutes discussions utiles avec les personnes ayant remis une proposition pour signature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité urgente de lancer une opération foncière d'aménagement ;

Considérant le besoin de la commune et le potentiel du terrain ;

Décide de soumettre à consultation la concession d'aménagement du lotissement du Vignal à des opérateurs économiques ; d'autoriser le lancement de la procédure de consultation et de mise en concurrence en vue de retenir un aménageur concessionnaire et en vue d'approuver un traité de concession selon le code en vigueur pour une durée de 5 ans ; de désigner Monsieur le Maire en tant que personnes habilitée à engager toutes discussions utiles avec les personnes ayant remis une proposition pour signature et de l'autoriser à prendre toutes les mesures visant à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant pour la poursuite de la procédure.